



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Création d'un diplôme universitaire droit et grands enjeux du monde contemporain (DU DGEMC)

La réforme du baccalauréat a permis la mise en place d'un nouvel enseignement optionnel de droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) accessible à tous les élèves de terminale en voie générale depuis la rentrée 2021.

Afin de proposer aux professeurs qui prennent en charge l'enseignement DGEMC une formation adaptée et d'excellence, l'université Paris-Panthéon-Assas, en partenariat avec la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et en association avec les universités Lyon 3 Jean-Moulin, Toulouse 1 Capitole, Nantes et Strasbourg, crée un diplôme universitaire DGEMC à la rentrée universitaire 2022.

Modalités de formation

Le DU proposera une formation hybride, alternant temps de formation à distance et temps de formation sur site, répartis de la manière suivante :

- 40 heures de regroupement massé sur site au sein de l'une des universités partenaires.
- 60 heures de travail à distance accompagné.

Le programme de la formation est actuellement en cours d'élaboration et sera communiqué ultérieurement.

Public cible

Le DU sera ouvert à 200 professeurs issus de toutes les académies selon une clé de répartition de 3 à 12 professeurs par académie. Les professeurs seront répartis par groupe de 40 pour les temps présentiels sur les 5 sites universitaires (Paris-Panthéon-Assas, Lyon 3 Jean-Moulin, Toulouse 1 Capitole, Nantes et Strasbourg) en fonction de leur académie d'origine et selon une logique de proximité.

Coût de la formation

En accord avec l'université Paris-Panthéon-Assas, le coût forfaitaire de la formation sera calculé sur la base d'un tarif unique n'excédant pas 350 euros par professeur stagiaire. Ce coût sera pris en charge par l'académie d'origine de chaque professeur bénéficiaire.

Un courrier adressé aux recteurs au cours du mois d'avril 2022 apportera toutes les précisions utiles (programme du DU, coût de la formation, modalités de candidature, calendrier, clés de répartition...).

Le dossier est suivi au sein de la DGESCO par le bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation dgesco.formation@education.gouv.fr. Les académies sont invitées à lui faire part de toute initiative académique de formation à l'enseignement DGEMC et complémentaire de la création du DU mentionné dans la présente note.

